

MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 20/09/2018

Le 20 septembre 2018, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 11 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :
Monsieur Rondot qui donne procuration à Monsieur Brochot
Monsieur Selles qui donne pouvoir à Madame Legrand
Monsieur Jean-Michel Leboisne : absent

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h.

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour 6 délibérations et de supprimer la délibération sur la charte de fonctionnement avec Somme numérique qui a été votée lors de la précédente réunion.

Adopté à l'unanimité

1°) Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean Michel MERCIÉCA comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2°) Adoption du PV du conseil municipal du 28/06 2018.

En l'absence d'observations et de questions le procès-verbal du conseil du 28/06/2018 est adopté à l'unanimité.

3°) Taux de participation des communes et encaissement pour le feu d'artifice

M. Le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la facturation et l'encaissement de la participation de la SACEM aux communes de Corbie et d'Aubigny lors du feu d'artifice du 14 juillet 2018. Pour la commune de Corbie à hauteur de 56.66 % de la facture et pour la commune d'Aubigny à hauteur de 13.34 % de la facture

Adopté à l'unanimité

4°) Modification barème RIFSEEP, IFSE et CIA et Modification des modalités de retenue

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la modification du barème RIFSEEP, IFSE et CIA afin de parer aux éventuels changements de fonctions, de responsabilité, d'échelon et/ou de grade.

La répartition se fera comme suit à compter du 20/09/2018 :

Pour le cadre d'emplois des animateurs :

Groupe 1 - Montant annuel individuel IFSE maximum 5000 € - montant annuel individuel CI maximum 500 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 5500 €

Groupe 2 - Montant annuel individuel IFSE maximum 3000 € - montant annuel individuel CI maximum 300 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 3300 €

Pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

Groupe 1 - Montant annuel individuel IFSE maximum 5000 € - montant annuel individuel CI maximum 500 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 5500 €

Groupe 2 - Montant annuel individuel IFSE maximum 2500 € - montant annuel individuel CI maximum 250 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 2750 €

Pour le cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise :

Groupe 1 - Montant annuel individuel IFSE maximum 2000 € - montant annuel individuel CI maximum 200 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 2200 €

Groupe 2 - Montant annuel individuel IFSE maximum 4500 € - montant annuel individuel CI maximum 450 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 4950 €

Pour le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :

Groupe 1 - Montant annuel individuel IFSE maximum 1200 € - montant annuel individuel CI maximum 120 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 1320 €

Groupe 2 - Montant annuel individuel IFSE maximum 1000 € - montant annuel individuel CI maximum 100 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 1100 €

Pour le cadre d'emplois des adjoint territoriaux d'animation :

Groupe 1 - Montant annuel individuel IFSE maximum 2000 € - montant annuel individuel CI maximum 200 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 2200 €

Groupe 2 - Montant annuel individuel IFSE maximum 2000 € - montant annuel individuel CI maximum 200 €
soit un montant annuel individuel total RIFSEEP de 2200 €

Nous rappelons que le CI(A) sera versé en fin d'année après l'entretien professionnel, il sera attribué pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Le CI(A) sera versé entre 0 à 10 % du montant annuel individuel pour chaque cadre d'emplois et chaque groupe auquel l'agent appartient. Il reste donc facultatif.

Modification des modalités de retenue ou de suppression pour absence

A compter du 1^{er} janvier 2019, le versement du régime indemnitaire sera suspendu, en plus des modalités déjà adoptées, au congé parental d'éducation.

Adopté à l'unanimité.

5°) Remboursement trop perçu à un locataire de Total Gaz

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour le remboursement à M. Baptista, locataire d'un logement communal, de la somme de 187.91 € de trop perçu suite à la fermeture de son compteur chez Total Gaz et l'ouverture chez Direct Energie entre 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

6°) Délibération d'ordre général pour l'octroi d'une indemnité à tout stagiaire BAFA

M. Le Maire donne la parole à Mme Rayez qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une indemnité de 150 € pour tout stagiaire BAFA effectuant son stage de formation pendant 14 jours au centre de loisirs sans hébergement de Fouilloy avec rétroactivité pour tout stagiaire ayant effectué leur stage avant la date de cette délibération.

Adopté.

16 Pour

2 Abstentions : Mme Legrand et M. Selles

7°) Remboursement avance carburant à M. le Maire

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour le remboursement de carburant d'un montant de 56 € en juillet que M. le Maire a dû avancer car les pompes de Casino n'étaient pas ouvertes au public sans carte bancaire.

Adopté à l'unanimité

8°) Modification du taux de participation à la MNT

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la modification du taux de participation de la commune de la MNT des agents.

Actuellement le taux est des 2.63% soit 1.78% part salariale et 0.85% part de la commune.

Au 1^{er} janvier 2019 le taux augmente de 10.65 %. Il passe donc à 2.91% au lieu de 2.63%.

Soit la part salariale de $1.78\% \times 10.65\% = 0.19\%$ soit 1.97%

Soit la part de la commune de $0.85\% \times 10.65\% = 0.09\%$ soit 0.94%

Adopté à l'unanimité.

9°) Rapport annuel 2017 du service public de l'eau

M. Le Maire prend la parole,

Nous avons reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 du syndicat intercommunal des eaux de la région de Corbie.

Le territoire desservi comprend les communes d'Aubigny, Bonnay, Bussy les Daours, Corbie, Daours, Fouilloy, Hamelet et Vecquemont, le prestataire était la Nantaise des Eaux.

Le service public d'eau potable desservait 11 332 habitants au 31/12/2017. Le nombre d'abonnés total est de 4991. Selon les communes, les abonnements les plus petits sont de 118 à Bonnay et les plus importants sont de 2765 à Corbie. Nous avons à Fouilloy 770 abonnés.

Il y a des prélèvements d'eau potable de 658498 m³ pour l'exercice 2017.

Les réseaux de canalisations s'élèvent à 103 kilomètres.

Les prix HT de l'eau au mètre cube sont de :

0.4317 € de 0 à 30 m³

0.5231 € de 31 à 250 m³

0.6145 € au-delà de 250 m³

Concernant la qualité de l'eau, l'ARS a fait un contrôle sanitaire des eaux en 2017, sur les 40 prélèvements effectués, tous étaient conformes.

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le rapport annuel 2017 du service public de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

10°) Autorisation d'encaissement d'un chèque Groupama

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser l'encaissement d'un chèque Groupama d'un montant de 450 € correspondant aux frais d'honoraires d'huissier pour une affaire opposant la commune à un administré.

Adopté à l'unanimité.

11°) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au PLUI valant PLH

M. Le Maire précise qu'il a transmis par mail une synthèse du projet de PLUI avec les 3 axes stratégiques qui sont détaillées ci-dessous :

L'idée structurante du document est la suivante : *un territoire d'ancrage où l'humain est au cœur*

Celle-ci se décline en 3 axes stratégiques :

Premier axe stratégique proposé : « *Un Val de Somme des proximités et des solidarités* »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Atteindre 28000 habitants en 2032, en faisant porter la croissance démographique principalement (mais pas exclusivement) par les pôles
- Faciliter les parcours résidentiels en répondant à la diversité des besoins en logement et en hébergement
- S'appuyer sur les pôles qui maillent le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des touristes
- Valoriser la desserte ferroviaire du Val de Somme et en faire un axe fort du développement territorial
- Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo
- Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement

Deuxième axe stratégique proposé : « *le territoire du bien-vivre* »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Préserver, voire développer, et mettre en valeur les espaces naturels remarquables du Val de Somme
- Favoriser le maintien, voire la création d'une trame verte et bleue sur le territoire intercommunal
- Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances
- Protéger la ressource en eau
- Protéger le patrimoine bâti. Promouvoir un aménagement qui met en valeur ce patrimoine
- Préserver et mettre en valeur les paysages urbains et agricoles
- Favoriser le bon voisinage entre agriculture et fonctions urbaines
- Favoriser une agriculture performante du point de vue de l'environnement et du cadre de vie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique
- Améliorer la qualité des logements

Troisième axe stratégique proposé : « *un territoire qui structure son développement* »

Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :

- Promouvoir l'image du territoire en s'appuyant sur son identité
- Etablir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale du développement économique et touristique
- S'organiser à l'échelle intercommunale pour développer un habitant qualitatif et innovant
- Assurer un développement coordonné de l'offre d'équipements culturels et sportifs
- Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire

- Favoriser une agriculture performante économiquement
- Régler progressivement les problèmes posés par la cabanisation

Les conseillers se posent beaucoup de questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse.

Avant de délibérer sur ce point, nous attendons la réunion avec la Com de Com du 04/10/2018. Ce point sera revu lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Décision adoptée à l'unanimité

12°) Autorisation de mandatement au CPEF

M. Le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser le mandatement au CPEF pour un montant de 59.50 € correspondant aux boissons offertes pour les bénévoles et les membres des associations présents le 09/09/2018, jour de la fête de Fouilloy

Adopté à l'unanimité.

13°) Subventions 2018 aux associations

M. Le Maire donne la parole à Mme Legrand qui précise qu'elle n'a pas eu les éléments nécessaires pour présenter ce jour les demandes de subventions. Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal

Adopté à l'unanimité.

14°) Autorisation émettre un titre de recette pour la Poste redevance spéciale dépassement taxe des ordures ménagères

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir donner l'autorisation d'émettre un titre de recette à la Poste d'un montant de 261.12 €. Cette somme correspond à la redevance spéciale 2017 pour le dépassement des ordures ménagères collectées par semaine et facturée par la Com de Com.

Adopté à l'unanimité.

15°) Autorisation émettre un titre de recette pour la Poste taxe des ordures ménagères

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir donner l'autorisation d'émettre un titre de recette à la Poste correspondant à la taxe des ordures ménagères qui s'élève à 883€.

Adopté à l'unanimité.

16°) Autorisation émettre un titre de recette aux locataires

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir donner l'autorisation d'émettre un titre de recette aux deux locataires concernant la taxe sur les ordures ménagères, pour le logement de 60m², celui de M. Baptiste, le montant est de 152.25 € et pour le logement de 20m² celui de Mme Boussemart, le montant est de 50.75 €. Le montant total est de 203 €. Calcul effectué au prorata de la superficie du logement.

Adopté à l'unanimité.

17°) Autorisation de recourir à un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation de la Mairie

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de passer un marché public de travaux concernant les travaux de mise en accessibilité, d'isolation thermique et de mise aux normes de la mairie.

Le seuil de passation d'un marché public est de 25 000,00 € HT et le montant estimé de ces travaux est de 182 895.00 € HT.

Le marché fera l'objet d'une procédure adaptée, MAPA, selon l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera publié sur un journal d'annonces légales (Courrier Picard par exemple) et sur le site de dématérialisation des marchés publics gérés par Somme numérique.

Il sera composé de 9 lots.

Lot 1 : Gros œuvre

Lot 2 : Menuiseries extérieures

Lot 3 : Plâtrerie

Lot 4 : Menuiseries intérieurs

Lot 5 : Electricité (courants fort et faible)

Lot 6: Plomberie

Lot 7: Chauffage

Lot 8: Carrelage

Lot 9: Peintures et sols souples

Le début des travaux est prévu en Janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

18°) Autorisation de signer le bail avec la Poste

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation signer le bail de la Poste rétroactivement au 01/06/2018 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31/05/2027. Le loyer annuel sera de 28500 € ce qui fait un loyer trimestriel de 7125 €

Adopté à l'unanimité.

19°) Autorisation de faire une DBM

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de virer la somme de 8000 € du compte 6188 au compte 6226 afin de pouvoir régler les factures de Maître Broutin

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

M. Estienne fait remarquer que les plantations dans le lotissement « le marché » manquent d'eau. M. Mercieca lui précise que certaines essences demandent plus d'eau que d'autres et que cette remarque sera transmise aux services techniques.

M. Mercieca ajoute le remplacement gratuit de 8 arbres en novembre par la société « artisans des cimes ». La numérotation des arbres sur la place est un diagnostic de tous les arbres de la commune.

M. Cauvet signale que certains arbres n'ont pas été élagués correctement par les agents de la Commune et que de ce fait ils sont en très mauvais état. Il souligne également que certains agents ont eu leur CACES payé par la Commune pour faire ce travail et que nous avons encore à faire à une entreprise.

M. Mercieca précise que la formation CACES est une formation qui autorise les agents à pouvoir utiliser une nacelle et que ce n'est pas une formation pour savoir élaguer les arbres.

Fouilloy a une grande surface et les agents ont beaucoup de travail.

M. Baillet tient à féliciter la remise en état du chemin derrière le mémorial, celui-ci est nickel.

Questions du public :

Pas de question

Fin de séance à 21h30

